



AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

CHAMPIONNATS DE LA SOUS-SECTION QUÉBEC DE PATINAGE CANADA 2017 AMENDÉ 20 JUILLET 2016

Dates : 22 au 25 septembre 2016
Lieu : Aréna Marc Simoneau et aréna Marcel-Bédard
Québec, arrondissement Beauport
Hôte : CPA Beauport
Sanctionnés par : Patinage Canada P-16-003

-----AVIS IMPORTANT-----

Veillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscriptions peuvent être payés en ligne ou par chèque / mandat-poste SEULEMENT et devront être reçus au bureau de Patinage Québec avant le vendredi 19 août 2016, 16h.

Veillez noter qu'aucun délai ne sera accordé et que seul le courrier reçu à cette date sera considéré.

TABLE DES MATIÈRES**PAGE**

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION	3
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
PERSONNES-RESSOURCES DU COMITÉ ORGANISATEUR LOCAL	4
PATINOIRES.....	4
CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION (Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 515)	5
DROITS D'INSCRIPTION	6
RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 530 (5))	6
CHOIX DES CONCURRENTS DES CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION QUÉBEC DE PATINAGE CANADA	7
HORAIRE DE LA COMPÉTITION	9
PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION QUÉBEC DE Patinage Canada (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 520).....	9
INSCRIPTION ET GLACE D'ENTRAÎNEMENT POUR LES CHAMPIONNATS DE SECTION (conformément au Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 520(8(i) –(j)).....	10
ACCRÉDITATION DES ENTRAÎNEURS.....	10
SYSTÈME DE NOTATION.....	11
MUSIQUE	11
PRIX	11
HÉBERGEMENT	11
ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ	12
AUTRES RENSEIGNEMENTS	12
VIDÉO	12
PHOTO	12
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BILLETS D'ADMISSION	12
INSCRIPTION EN LIGNE	12

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION

Les championnats de section permettent de repérer les meilleurs patineurs de chaque province (l'Ontario compte quatre sections) qui avanceront à la prochaine ronde de compétitions de qualification menant en fin de compte aux Championnats canadiens de patinage artistique. Les championnats de section représentent la première expérience de compétition des patineurs du volet compétition, et d'un point de vue technique, ils doivent être organisés de façon aussi semblable que possible que les Championnats canadiens sur le plan des règlements et de l'expérience de compétition.

Chacun des championnats de section est la propriété de Patinage Canada et peut être commandité au niveau local, conformément aux lignes directrices sur le marketing de Patinage Canada. La planification et l'exécution des championnats de chaque section sont déléguées à la section ou à son comité hôte avec l'appui de Patinage Canada, à l'échelon national, mais la compétition relève de la surveillance technique d'un représentant technique désigné par la section. Patinage Canada fournit à chaque section une trousse d'orientation qui décrit les responsabilités et les lignes directrices pour l'événement. Patinage Canada fournit des modèles pour tout matériel promotionnel des événements de section afin d'assurer l'uniformité à l'échelon national.

Les championnats de section donnent à la section l'occasion de présenter ses patineurs talentueux, de former les officiels et les bénévoles, de reconnaître les commanditaires et d'offrir un spectacle de patinage aux publics au niveau provincial.

En vertu des règlements de Patinage Canada, tous les championnats de section doivent être terminés au plus tard le premier dimanche qui suit le 30 novembre de l'année de patinage en cours.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les championnats de la Sous-section Québec de Patinage Canada 2017 se dérouleront conformément au Manuel des compétitions de qualification de Patinage Canada et aux Règlements sur le CPC en ce qui concerne les règles particulières régissant les épreuves de qualification et les épreuves qui se déroulent en vertu du système CPC. Le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements devraient aussi être consultés en vue de la saison qui vient.

Les règlements qui régissent les championnats de section s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire de sous-section ou de section, à moins d'indication contraire dans le présent avis de tenue de compétition.

Si quatre concurrents ou moins sont inscrits à un championnat de section (8 ou moins au Québec), la section peut annuler la compétition et approuver l'inscription des concurrents en question à la compétition Défi de Patinage Canada dans la même catégorie (le cas échéant).

PERSONNES-RESSOURCES DU COMITÉ ORGANISATEUR LOCAL

Gestionnaire de la compétition :
Téléphone :
Courriel :
Site Internet :

Marie-Josée Tessier
514 252-3073 poste 3597
mjtessier@patinage.qc.ca
www.patinage.qc.ca

Président du comité organisateur :
Représentante technique :
Spécialiste de données en chef :

Anna Girard
à venir
à venir

PATINOIRES

Nom de la patinoire	Dimension de la surface des glaces :
Aréna Marc Simoneau 3500 rue Cambronne Beauport (Québec) G1E 7H2	85 x 200 pieds (Glace #1) 85 x 200 pieds (Glace #2)
Aréna Marcel-Bédard 655, boul. des Chûtes Beauport (Québec) G1E 2B6	85 x 200 pieds (Glace #3)

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (règlement 5401 de Patinage Canada)

Les participants aux épreuves des Championnats canadiens et aux épreuves de qualification des Championnats canadiens doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) **PERSONNE ADMISSIBLE** : être des personnes admissibles, définies à la section 2100 du Manuel des règlements de Patinage Canada.
- (2) **MEMBRE ASSOCIÉ** : être membres associés en règle de l'Association.
- (3) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

- (4) **POLITIQUE ANTIDOPAGE ET PROGRAMME DE CONTRÔLE ANTIDOPAGE** : accepter d'observer les règlements généraux et les règlements de l'Association concernant les contrôles antidopage effectués avec ou sans préavis, comme le détermine régulièrement le conseil d'administration. Ces règlements s'intitulent « Politique antidopage et Programme de contrôle antidopage de Patinage Canada » et

seront mis à la disposition des participants éventuels qui en font la demande à leur section ou au bureau national. (Consulter les Politiques et procédures de Patinage Canada.)

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION (Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 515)

- (1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats de section et aux événements menant aux Championnats de section doivent avoir réussi les tests énumérés au règlement 510 du Manuel des compétitions de qualification (voir ci-dessous) avant le 20 août qui précède les championnats. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.
- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux compétitions de qualification menant aux Championnats canadiens de patinage artistique doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées au règlement 510.
- (3) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un concurrent ne peut participer qu'aux épreuves de patinage en simple des Championnats de la section dont son club d'appartenance est membre.
- (4) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN COUPLE OU DE DANSE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un couple de patinage en couple ou de danse composé de patineurs dont les clubs appartiennent à différentes sections ne peut participer qu'à un seul des championnats de section des sections représentées par ses membres. Les présidents des sections concernées doivent être informés du championnat auquel le couple participera.

INSCRIPTION DES CONCURRENTS

Les inscriptions doivent être faites en ligne via le site www.amilia.com/fpaq. Toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au plus tard le **vendredi 19 août 2016 à 16 h**.

Les droits d'inscription doivent être payés en ligne ou par chèque. Aucun chèque postdaté après le 19 août 2016, 16h ne sera accepté. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Patinage Québec et postés à l'adresse suivante :

Patinage Québec
a/s Marie-Josée Tessier, coordonnatrice aux compétitions
4545, av. Pierre-de Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription. Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont éligibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d'administration de 5 % ainsi que les frais relatifs à l'inscription en ligne.

Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après l'affichage sur le site Internet.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription n'incluent pas les frais administratif (3.75%) et les taxes.

Simple	Pré-Novice à Senior Dames
Programmes combinés (court et libre)	235 \$

L'inscription des patineurs, des officiels et des entraîneurs commencera une heure avant le début des événements. L'inscription se fait sur chaque site de compétition.

Le formulaire de contenu du programme doit être remis avec votre CD lors de votre inscription sur le site de la compétition.

RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 530 (5))

CHAMPIONNATS CANADIENS DE PATINAGE ARTISTIQUE :

- (a) **COMPÉTITION DANS LA MÊME DISCIPLINE D'UNE MÊME ÉPREUVE** : Aucun concurrent ne peut participer plus de trois fois dans la même discipline (patinage en simple, patinage en couple ou danse) à la même épreuve (novice) des Championnats canadiens.
- (b) **VAINQUEUR D'UNE ÉPREUVE** : Le vainqueur d'une épreuve de patinage en simple ou le couple vainqueur d'une épreuve de patinage en couple ou de danse n'est pas admis à participer de nouveau à la même épreuve.
- (c) **UN PARTENAIRE D'UN COUPLE SENIOR DE PATINAGE OU DE DANSE PARTICIPANT À UNE COMPÉTITION JUNIOR LES ANNÉES SUIVANTES** : Un partenaire d'un couple de patinage ou de danse qui se classe premier, deuxième ou troisième aux Championnats canadiens seniors ne peut s'inscrire à la même épreuve aux Championnats canadiens juniors avec un partenaire différent, une année subséquente.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS ET D'ÂGE POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 510)

- (1) **ÉPREUVES PRÉ-NOVICE**
 - (a) **PATINAGE EN SIMPLE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Junior Bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE** : Les concurrentes de compétition de patinage en simple pré-novice doivent être âgées de moins de 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

- (2) **ÉPREUVES NOVICE**
- (a) **PATINAGE EN SIMPLE**
- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Or de style libre.
- (ii) **ÂGE** : Les concurrentes de compétition de patinage en simple novice doivent être âgées de moins de 17 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
- (3) **ÉPREUVES JUNIOR**
- (a) **PATINAGE EN SIMPLE**
- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Or de style libre.
- (ii) **ÂGE** : Les concurrentes de compétition de patinage en simple junior doivent être âgés de moins de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition. Les concurrentes doivent satisfaire aux critères d'âge fixés par l'ISU pour le niveau junior (seule la limite maximale d'âge s'applique).
- (4) **ÉPREUVES SENIOR**
- (a) **PATINAGE EN SIMPLE**
- (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Or de style libre.
- (ii) **ÂGE** : Aucune restriction.

CHOIX DES CONCURRENTS DES CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION QUÉBEC DE PATINAGE CANADA

Le choix des concurrents des Championnats de Sous-Section Québec de Patinage Canada qui avanceront aux Championnats « A » de la Section Québec de Patinage Canada 2017 se fait comme suit :

(a) PATINEUSES PRÉ-NOVICE DAMES

Les **96 meilleurs pointages techniques** combinés des programmes court et libre se qualifieront pour les Championnats « A » de section Québec la 2017. En cas d'égalité, le pointage total sera utilisé pour départager les patineuses. La liste sera disponible une heure trente après la fin des compétitions Pré-Novice Dames.

(b) PATINEUSES NOVICE DAMES

Les **40 meilleurs pointages techniques** combinés des programmes court et libre se qualifieront pour les Championnats « A » de section Québec 2017. En cas d'égalité, le pointage total sera utilisé pour départager les patineuses. La liste sera disponible une heure trente après la fin des compétitions Novice Dames.

(c) PATINEUSES JUNIOR DAMES

Pour les Junior Dames, les **24 premières patineuses** se qualifieront pour les Championnats « A » de section Québec 2017.

(d) PATINEUSES SENIOR DAMES

Pour les Senior Dames, les **24 premières patineuses** se qualifieront pour les Championnats « A » de section Québec 2017.

(e) EXEMPTIONS DES CONCURRENTES AUX COMPÉTITIONS DE SOUS-SECTION

Les concurrentes qui s'inscrivent à une épreuve de compétition de sous-section et qui, durant la même saison de compétition, ont été sélectionnées par Patinage Canada ou, dans le cas d'un

Grand Prix senior, par le groupe de sélection du Grand Prix de l'ISU (ou par Patinage Canada dans le cas d'inscriptions canadiennes aux Internationaux Patinage Canada) pour participer à un Grand Prix junior, un Grand Prix senior ou à un événement international senior auront droit à une exemption automatique pour passer directement aux Championnats « A » de section Québec.

(F) POLITIQUE SUR LES EXEMPTIONS DES PATINEUSES INSCRITES À LA SÉRIE ESTIVALE NATIONALE

Athlètes exemptés à la suite de la série estivale nationale de Patinage Canada : Les concurrents qui s'inscrivent à une ou des épreuves aux Championnats de section pertinents et qui, durant la même saison de compétition, se sont classés parmi les meilleurs dans la série estivale nationale de Patinage Canada, auront droit à une exemption automatique pour passer directement à la compétition Défi, pour chaque épreuve de la discipline pour laquelle un tel concurrent a concouru à la série estivale nationale de Patinage Canada.

- En ce qui concerne les épreuves pré-novices et novices de patinage en simple, les dix meilleurs concurrents de la série estivale nationale de Patinage Canada recevront des exemptions pour passer directement à la compétition Défi.
- En ce qui concerne toutes les épreuves juniors, les cinq meilleurs concurrents et équipes de la série estivale nationale de Patinage Canada, qui n'ont pas été affectés par Patinage Canada à un événement international ou du Grand Prix junior pour la saison de compétition en cours, recevront des exemptions pour passer directement à la compétition Défi.
- En ce qui concerne toutes les épreuves seniors, les trois meilleurs concurrents et équipes de la série estivale nationale de Patinage Canada, qui n'ont pas été affectés par Patinage Canada à un événement international ou du Grand Prix junior pour la saison de compétition en cours, recevront des exemptions pour passer directement à la compétition Défi.

Dans le but de continuer à assurer l'excellence, les patineurs qui recevront des exemptions, pour passer directement à la compétition Défi à la suite de la série estivale nationale de Patinage Canada, devront concourir à des Championnats de sous-section et de section afin de maintenir leur exemption; toutefois, le classement aux Championnats de sous-section et section n'aura aucune incidence sur l'exemption.

TABLEAU RÉCAPITULATIF :

	Pré-Novice	Novice	Junior	Senior
Sous-Section 2017 (a, b, c et d)	96	40	24	24
Exemption Patinage Canada (e)	À venir	À venir	À venir	À venir
Exemption Série Estivale Nationale (f)	À venir	À venir	À venir	À venir
Championnats de section	96 +	40 +	24+	24 +

(g) REMPLAÇANTS

Aucun remplaçante ne sera nommée.

HORAIRE DE LA COMPÉTITION

L'horaire sera disponible sur le site de Patinage Québec.
Aucune pratique ne sera offerte pendant la compétition.

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION QUÉBEC DE Patinage Canada (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 520)

1. ÉPREUVES PRÉ-NOVICE

- (a) **CHAMPIONNATS PRÉ-NOVICE DE PATINAGE EN SIMPLE – DAMES** : Cette compétition comprend deux parties :
 - (i) **PROGRAMME COURT** : Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 min. 30 sec. qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours.
 - (iii) **PROGRAMME LIBRE** : Un programme libre d'une durée de 3 min. (+ ou – 10 sec.). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.

2. ÉPREUVES NOVICE

- (a) **CHAMPIONNATS NOVICE DE PATINAGE EN SIMPLE – DAMES** : Cette compétition comprend deux parties :
 - (i) **PROGRAMME COURT** : Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 min. 30 sec. qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours.
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE** : Un programme libre d'une durée de 3 min. (+ ou – 10 sec.). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.

3. ÉPREUVES JUNIOR

- (a) **CHAMPIONNATS JUNIOR DE PATINAGE EN SIMPLE – DAMES** : Cette compétition comprend deux parties définies par l'UIP :
 - (i) **PROGRAMME COURT** : Un programme court en musique d'une durée de 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.) qui comprend le groupe d'éléments annoncé par UIP.
 - (iii) **PROGRAMME LIBRE** : Un programme libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+ ou – 10 sec.). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.

4. ÉPREUVES SENIORS

- (a) **CHAMPIONNATS SENIOR DE PATINAGE EN SIMPLE – DAMES** : Cette compétition comprend deux parties définies par l'UIP :
- (i) **PROGRAMME COURT** : Un programme court en musique d'une durée de 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.) qui comprend le groupe d'éléments annoncé par l'UIP
 - (iv) **PROGRAMME LIBRE** : Un programme libre d'une durée de 4 min. (+ ou – 10 sec.). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.

INSCRIPTION ET GLACE D'ENTRAÎNEMENT POUR LES CHAMPIONNATS DE SECTION (conformément au Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 520(8(i) –(j))

- (1) **INSCRIPTION** : À moins d'indication contraire dans l'annonce de la compétition, les concurrentes doivent s'inscrire à la compétition avant leur période d'entraînement officielle qui précède immédiatement la première partie de leur épreuve.
- (2) **GLACE D'ENTRAÎNEMENT** : Après s'être inscrites ou avoir participé à une séance d'entraînement officielle prévue pour une compétition, les concurrentes ne peuvent plus patiner ailleurs que sur la glace officielle d'entraînement ou de la compétition prévue pour leur épreuve. Toute infraction à ce règlement peut entraîner la suspension de la concurrente de la compétition en question. Ce règlement s'applique à toutes les épreuves de qualification, y compris les championnats régionaux ou de sous-section, les Championnats de section, les compétitions Défi de Patinage Canada et les Championnats canadiens de patinage artistique.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

Le règlement général 2403 (Politiques et procédures de Patinage Canada) s'applique.

Afin de recevoir une accréditation de Patinage Canada pour les championnats de section, les entraîneurs professionnels de Patinage Canada doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- être certifiés du Programme des entraîneurs intermédiaires (Niveau 2) de Patinage STAR et des entraîneurs provinciaux;
- être entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada;
- être titulaires d'un certificat de secourisme valide;
- s'inscrire en personne et présenter leur carte d'entraîneur professionnel membre de Patinage Canada qui comprend leur photo.

NOUVEAUX ENTRAÎNEURS : Les nouveaux entraîneurs professionnels qui ne satisfont pas aux critères d'accréditation ou de subvention ci-dessus disposeront de trois ans pour obtenir leur certification du programme EIPSEP ou au niveau 2 du PNCE et de quatre ans pour obtenir leur certification au niveau 3, et ce à partir de la date à laquelle ils s'inscriront comme entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada.

Deux entraîneurs par concurrente seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par la patineuse, seront admises au niveau de la glace.

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte d'identité VALIDE avec photo. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

SYSTÈME DE NOTATION

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour toutes les épreuves.

MUSIQUE

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrentes qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

Exigences concernant la musique

Chaque concurrente doit fournir au moment de son inscription deux CD – un pour la compétition, marqué « bande maîtresse », et l'autre marqué « copie ».

Normes pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Le début de la musique doit être enregistré à moins de deux secondes de l'amorce du CD.
- (3) Le nom de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – court ou libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Chaque CD doit être présenté dans son coffret de plastique et les patineuses doivent y indiquer clairement leur nom, catégorie, type de programme – court ou libre, et la durée totale de la musique.

PRIX

Des médailles standard des championnats de section de Patinage Canada seront décernées aux trois meilleures concurrentes de chaque épreuve. Si seulement deux concurrentes participent à l'épreuve, elles recevront toutes deux une médaille. Si une seule concurrente est inscrit à l'épreuve, elle fera une démonstration, mais n'aura pas de médaille. Vous pourrez obtenir une copie de l'horaire de la remise des médailles au moment de l'inscription.

HÉBERGEMENT

Veuillez-vous référer au site Internet de Patinage Québec à www.patinage.qc.ca sous la rubrique « Compétitions » et ensuite « Compétitions provinciales » pour toutes réservations.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ

Patinage Canada, Patinage Québec et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à ces championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photos et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

VIDÉO

Les commandes vidéo seront prises directement sur le site de la compétition. HFT Communications sera présent.

PHOTO

Les commandes photos en action seront prises directement sur le site de la compétition. Vincent Graton sera présent.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BILLETS D'ADMISSION

ENTRÉE :	12 ans et plus : 10 \$ par jour	PASSEPORT :	30 \$ pour tous les événements
	6 à 11 ans : 5 \$ par jour		25 \$ pour trois jours
	5 ans et moins : gratuit		

Lors de l'accréditation, seule la concurrente recevra un laissez-passer pour le week-end. Si la patineuse perd son laissez-passer, elle devra s'en procurer un autre au coût de 15 \$.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire). Ils doivent l'avoir autour du cou en tout temps.

INSCRIPTION EN LIGNE

Mise à jour en ligne du profil des patineuses

Au moment de l'inscription aux championnats de section et autres compétitions de niveau supérieur, les athlètes doivent mettre à jour en ligne leur « profil personnel » (Connexion des membres dans le site Web de Patinage Canada).

Veillez prendre note que tous les patineuses exemptées doivent également remplir cette section.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication que l'ISU a publié durant l'été pourrait entraîner des modifications à l'annonce des Championnats de sous-section.